

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL



COMPTE RENDU DE SÉANCE

mardi 14 décembre 2010

Approbation de l'intitulé et du périmètre des sections et délégations

Approbation des modifications du règlement intérieur

*Élection des présidents et vice-présidents des sections
et délégations*

SOMMAIRE

ÉLOGES FUNÈBRES	5
APPROBATION DE L'INTITULÉ ET DU PÉRIMÈTRE DES SECTIONS ET DÉLÉGATIONS.....	10
APPROBATION DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR.....	12
ANNEXE COMPOSITION DES SECTIONS ET DÉLÉGATIONS.....	23
Section des affaires sociales et de la santé.....	25
Section du travail et de l'emploi.....	26
Section de l'aménagement durable des territoires	27
Section de l'économie et des finances	28
Section des affaires européennes et internationales.....	29
Section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.....	30
Section de l'environnement	31
Section de l'éducation, de la culture et de la communication.....	32
Section des activités économiques	33
Délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques.....	34
Délégation aux droits des femmes et à l'égalité	35
Délégation à l'outre-mer.....	36

Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

La séance est ouverte à onze heures quarante.

M. le Président. Le temps aujourd'hui nous est compté puisque, moins d'un mois après la mise en place de l'exécutif, nous souhaitons adopter les modifications de notre règlement intérieur et valider l'intitulé et le périmètre des sections, actuellement en examen au Conseil d'État.

Je voudrais d'abord remercier l'administration pour son efficacité, car plus de deux tiers des membres étant nouveaux, ce qui est également mon cas, j'avais souhaité que nous puissions nous identifier grâce à un badge portant nos nom, prénom et notre appartenance, de façon à favoriser l'empathie qui doit guider notre action. Cette empathie sera d'ailleurs renforcée par un séminaire que nous organiserons à la première séance plénière de janvier, afin de nous permettre de nous approprier tous les pouvoirs donnés au Conseil par la révision constitutionnelle et la loi organique, et décider des thèmes prioritaires sur lesquels travailleront les sections.

ÉLOGES FUNÈBRES

M. le Président. Faisant partie d'un Conseil, d'une assemblée, presque d'une famille, je voudrais rendre hommage à ceux de nos anciens conseillers qui nous ont quittés.

M. Roger Ducrotté est décédé le 7 octobre 2010. Il était né à Rouen. Diplômé de l'École supérieure de commerce, il a été vice-président de la Fédération nationale des coopérateurs et des consommateurs. En tant que président des Coop de Normandie, il a fondé en 1986 le premier réseau national de *hard discount*, qui s'appelait *Le Mutant*. Nommé au Conseil en 1994 au titre du groupe de la coopération, il y a siégé jusqu'au 31 août 2004. Il avait été désigné représentant du CES au Conseil national des postes et télécommunications et à l'Observatoire national de l'équipement commercial. Il avait été fait chevalier de la Légion d'Honneur par décret du 30 décembre 2000.

M. Guy Brana est décédé le 1^{er} novembre 2010. Né dans les Pyrénées-Atlantiques, il a commencé sa carrière, après ses études de Polytechnique, comme ingénieur du génie maritime aux aciéries d'Ugine, puis chez Thomson-CSF. En 1979, il prend la présidence de la Fédération des industries électriques et électroniques et entre au conseil exécutif du CNPF, dont il devient vice-président sous la présidence d'Yvon Gattaz. Il participe à la réflexion sur les nationalisations, qu'il qualifie de « *troisième choc pétrolier* ». Adeptes du libéralisme, il défend néanmoins le maintien du Commissariat au plan. Il

échappe miraculeusement à un attentat d'Action directe. Membre du Conseil économique et social de 1984 à 1994, il siégeait à la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture et à la commission spéciale du plan, assurant la vice-présidence du groupe des entreprises privées, et fut rapporteur de l'avis sur la conjoncture économique. De plus, il a été administrateur et trésorier du CNPF. Il était commandeur de la Légion d'Honneur et Commandeur dans l'Ordre national du Mérite.

M. Jacques Mairé est décédé le 12 novembre 2010 à Paris. Né à Châlons-sur-Marne, fils d'un ouvrier mécanicien et d'une femme de ménage, il effectue son service militaire en tant que sous-lieutenant en Algérie, puis devint éducateur à l'Assistance publique et formateur pour adultes en difficulté. Dès sa première paye, il adhère à Force ouvrière et se consacre à la formation professionnelle. Il participe notamment aux négociations qui conduiront à la loi de 1971 sur la formation continue. Il poursuit son engagement en tant que conseiller municipal à Cachan où il devient directeur de la maison des jeunes, puis de l'Institut de formation Léo Lagrange. Il devient également secrétaire général de l'Union départementale Force ouvrière de Paris. Après avoir été candidat au poste de secrétaire général, contre Marc Blondel, il quitte FO pour adhérer à l'UNSA, dont il devient secrétaire général adjoint jusqu'en mars 2005. Il a effectué deux mandats au Conseil économique et social, l'un en tant que représentant de Force ouvrière, l'autre en tant que représentant de l'UNSA. Il fut membre de la section des relations extérieures et de la section du travail.

M. Marcel Blanchard-Jacquet est décédé le 23 novembre 2010 à Cannes. Il a été président directeur général des établissements Ferret à Macon, concessionnaire Citroën de la ville. Co-fondateur de la jeune chambre économique de Mâcon, dont il occupa la présidence de 1960 à 1961, il présida la chambre régionale de commerce et d'industrie de Bourgogne. Nommé par la chambre de commerce et d'industrie au Conseil, il a été conseiller du 1^{er} septembre 1979 au 31 août 1984, et était membre de la section du cadre de vie. Il est l'auteur d'un rapport sur la sécurité des biens et des personnes en France, ce rapport proposant que la peine capitale soit remplacée par une peine de sûreté quasi définitive, sans recours possible. Il était chevalier dans l'Ordre national du Mérite.

M. Pierre Masson est décédé le 28 novembre 2010. Né à Noisy-le-Sec, il exerça la profession de coiffeur et fut président de la Fédération nationale de la coiffure, ainsi que secrétaire national de la Confédération internationale de la coiffure. Parallèlement, il a exercé les fonctions de vice-président à la Confédération d'artisanat et des métiers. Son mandat au Conseil a duré du 10 octobre 1980 au 31 août 1989. Pendant cette période, il participa aux activités de la section de l'industrie et du commerce, des affaires sociales et enfin des activités productives de la recherche et de la technologie, dont il a été vice-président de janvier 1987 à septembre 1989. Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur, il s'était retiré à Barcelonnette.

M. Michel David est décédé le 29 novembre 2010. Né à Belabre, dans l'Indre, il exerça la fonction d'agent hospitalier, fut secrétaire de la Fédération des services publics et de santé Force ouvrière. Nommé au Conseil au titre de FO du 1^{er} septembre 1989 au 31 août 1994, il a été pendant cette période membre de la section des affaires sociales. Il s'était retiré à Selles sur Cher après sa retraite.

Au nom du Conseil, je tiens à présenter nos sincères condoléances à toutes les familles et vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence.

Mesdames et messieurs les conseillers se lèvent et observent une minute de silence.

*
* *

M. le Président. J'en viens maintenant à l'approbation du règlement intérieur et du périmètre des sections et délégations. À cet égard, je voudrais remercier les présidents de groupe et les membres du Bureau pour la qualité du travail qu'ils ont fourni et que je vais vous présenter avant que nous procédions au vote. Je mesure bien la frustration que peuvent ressentir les uns ou les autres quant à cette rapidité d'exécution, mais les membres du Bureau et les présidents de groupe ont estimé qu'il était très important de déployer notre énergie sur ce qui doit faire la différence du CESE, à savoir la production intellectuelle - reflet du travail des sections - par l'émission des rapports et avis, des réponses aux saisines gouvernementales et parlementaires.

Nos propositions pourront susciter de votre part des demandes éventuelles de modification, mais il me paraît plus intéressant d'analyser le nouveau règlement intérieur à l'aune de l'esprit avec lequel nous souhaitons le faire vivre et l'appliquer. C'est pour cela que nous avons acté le principe d'une commission d'évaluation et de suivi - peut-être au Bureau -, afin de recueillir vos observations sur les difficultés que vous pourriez ressentir ou, au contraire, les avantages que vous pourriez tirer du règlement intérieur que nous soumettons à votre réflexion.

Concernant les sections, un travail très intéressant a été mené et je tiens à attirer votre attention sur certaines différences. La section des affaires sociales se voit rajouter la problématique de la santé et celle du travail la problématique de l'emploi, ce qui a d'ailleurs fait l'objet d'un débat au sein du Bureau. La section des économies régionales intègre la dimension de l'aménagement durable, ainsi que le thème de la décentralisation, de l'organisation et de la planification des territoires, tandis que la section du cadre de vie englobe la problématique de l'environnement. Nous avons respecté votre volonté de mettre en place une section de l'économie et des finances, qui sera notamment en charge d'un rapport annuel sur l'état de la France et avons également souhaité mettre en place une section des activités économiques. Par ailleurs, nous avons rajouté la

dimension de la pêche à la section de l'agriculture. Maintenant la délégation aux droits des femmes, nous avons décidé d'en créer deux nouvelles : celle de l'Outre-mer et celle de la prospective et de l'évaluation des politiques publiques. Enfin, nous vous proposons d'adopter la création d'une section éducation, culture et communication.

C'est donc un Conseil qui se restructure. Son règlement intérieur définit et précise les pouvoirs du Bureau, les responsabilités de la réunion des présidents de groupe d'une part, des sections de l'autre. S'agissant des sections, il s'agit d'éviter tout conflit de propriété entre sections, car la qualité des rapports et avis doit faire plus plaisir à ceux qui les reçoivent qu'à ceux qui les écrivent, même si les deux peuvent être éventuellement partagés. Personne n'est en effet propriétaire d'un thème et nous devons privilégier la problématique de la compétence plutôt que celle de la légitimité.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à un défi extrêmement intéressant, puisqu'il nous faut prouver notre utilité dans les cinq ans qui viennent. Sur le plan interne, nous devons donc mobiliser les intelligences, nous responsabiliser et nous informer. Nous devons être transparents et irréprochables sur le plan de la conduite des affaires publiques et de l'utilisation de l'argent public. Nous devons fixer nos priorités sur la production intellectuelle, sur les débats. Nous devons faire en sorte que l'assemblée consultative prenne tout son sens, tant vis-à-vis de celles et ceux qui veulent nous saisir - le gouvernement, le parlement -, que vis-à-vis des citoyens, qu'il convient de rapprocher de la chose publique. La *res publica* est née d'une révolte du peuple romain contre l'abus de pouvoir de quelqu'un qui avait séduit la femme d'un de ses serviteurs. La révolte a donc été à l'origine de la démocratie et il nous faut aujourd'hui faire en sorte que la révolte n'en soit pas le fossoyeur, qu'au contraire nous permettions, par les choix populaires, d'aspirer à la grandeur de la France et non à l'expression des bas instincts des peuples.

Sur le plan externe, nous devons être attentifs à la qualité de nos rapports, à la pertinence de nos avis et à la qualité de nos relations avec les décideurs politiques et les médias. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes déjà mis en ordre de bataille. Dans ce contexte, je souhaiterais avoir vos avis sur les thèmes prioritaires. De fait, au cours des dix prochaines années, notre société va complètement changer de nature. Le vieillissement de la population doit être considéré comme un apport actif à la société, même si l'on sait qu'il va entraîner des bouleversements : entre l'hôpital et le domicile, parmi les acteurs économiques - les gens seront actifs plus longtemps -, au niveau de la force sociale, de la santé, de l'épargne ou de la politique. La croissance verte est un autre bouleversement, cette fois en matière d'environnement, qui touche à des domaines multiples : fiscalité, énergie, alimentation. L'éducation sera elle aussi au cœur de la solidité ou de la fragilité des peuples, de même que la répartition des richesses, sans oublier non plus la problématique de l'immigration, de l'intégration et de l'assimilation, donc de l'identité, ou le rapport entre les citoyens et les élites pour qu'ils soient coproducteurs du futur. Tous ces thèmes

participent de la stratégie qui a été la nôtre pour définir le contenu et le champ des sections et le règlement intérieur, et cela pour permettre d'optimiser vos talents et compétences.

Le Bureau a par ailleurs souhaité prendre un certain nombre de décisions au titre de la moralisation. Sur proposition des questeurs, nous avons ainsi arrêté de nouvelles modalités d'indemnités de déplacement, plus justes, plus économes, plus équitables et fondées sur une règle extrêmement précise. De même, nous avons demandé aux questeurs de mettre en place un groupe de réflexion sur la nécessaire modification du régime de retraite des conseillers et je souhaite que leurs réponses nous soient livrées pour la fin du mois de mars, afin que nous puissions ouvrir le débat.

Enfin, nous devons mieux gérer l'utilisation de l'espace du Palais d'Iéna. Je recrute dès la semaine prochaine une personne chargée de l'événementiel de ce palais, afin que nous puissions le faire briller, mobiliser les entreprises, les syndicats, toutes celles et ceux qui veulent participer aux débats concernant la France. Ce palais ne doit pas être un palais fermé, que l'on admire de l'extérieur, mais un palais ouvert que l'on anime de l'intérieur.

À la communication, Christine Tendel est en train de mettre en place un site internet provisoire, qui sera opérationnel d'ici la fin de l'année. Un cahier d'appel d'offres sera proposé au Bureau dans les deux mois qui viennent et dès le mois de septembre, nous disposerons d'un site internet et intranet permettant une mobilisation des réseaux sociaux modernes, à la hauteur de l'image et du crédit de notre palais.

J'ai aussi recruté M. François Rachline, professeur à Sciences Po, conseiller spécial, pour animer la partie prospective - élément stratégique - et augmenter ainsi notre puissance intellectuelle en mobilisant toutes les ressources internationales, européennes et nationales en vue d'améliorer la qualité de nos rapports et avis.

Enfin, nous avons déjà pris plusieurs contacts avec les médias afin d'y être plus visibles. Mme de Menthon et M. Jacques Attali ont ainsi participé à l'émission *Complément d'enquête*, enregistrée dans les locaux derrière nous, avec M. Duquesne. Plusieurs médias ont été reçus pour envisager des partenariats, afin de valoriser votre rôle de conseiller et vos travaux.

Nous avons par ailleurs officiellement invité le Président de la République et espérons qu'il pourra venir début janvier. Je rencontre le Premier ministre demain et les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat ce mois-ci, pour renforcer la relation entre le Parlement, les commissions parlementaires et les sections. Je recevrai aussi au cours de ce mois le président du Comité économique et social européen et participerai la semaine prochaine à l'assemblée des Conseils économiques sociaux régionaux afin de renforcer les dimensions territoriale et européenne de nos travaux.

APPROBATION DE L'INTITULÉ ET DU PÉRIMÈTRE DES SECTIONS ET DÉLÉGATIONS

M. le Président. Sans plus tarder, je vous propose d'analyser les propositions de redécoupage des sections et des délégations qui vous sont soumises.

Les sections sont au nombre de neuf. Leur intitulé est très court pour être mieux identifié à l'extérieur. En effet, certains intitulés antérieurs comportaient trois lignes, ce qui était finalement restrictif. Au sein des sections, chacun aura la faculté de s'organiser.

Nous proposons deux nouvelles délégations : la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques, pouvoir nouveau donné par la révision constitutionnelle, et la délégation à l'outre-mer ; la délégation aux droits des femmes et à l'égalité étant maintenue.

En ce qui concerne les sections, celle des affaires sociales et de la santé est compétente dans les domaines de la démographie, de la famille, de la protection sociale, de la santé, des établissements de soins, de la prévention, de la perte d'autonomie, de la solidarité, de l'action sociale, de l'exclusion. Nous avons donc ajouté la problématique assurance solidarité, ce qui distingue les sociétés anglo-saxonnes des sociétés latines.

La section du travail et de l'emploi est compétente dans les domaines des relations de travail, de la politique de l'emploi, de l'organisation, du contenu et de la qualité du travail, de la mobilité, des conditions de travail et des droits des travailleurs salariés et non salariés, de la formation professionnelle et tout au long de la vie.

La section de l'aménagement durable des territoires est compétente dans les domaines de la décentralisation, du développement régional, de la planification et de l'organisation territoriale, du développement local et de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du logement, des équipements collectifs, des transports, des communications, du tourisme. La problématique logement, sera répartie en deux sections, même s'il y a rapprochement : l'offre de logements, qui concerne l'aspect territorial, et sa qualité, qui touche plus l'aspect environnemental.

La section de l'économie et des finances est compétente dans les domaines des politiques économiques et financières, du rapport annuel sur l'état de la France, de la répartition et de l'évolution du revenu national, de l'information économique et financière, des questions relatives à l'épargne et au crédit, au système bancaire et d'assurances, aux finances publiques et à la fiscalité.

La section des affaires européennes et internationales est compétente dans les domaines de la coopération et de l'aide au développement, des questions bilatérales et multilatérales, des relations internationales, des questions migratoires des populations, des questions européennes - elles seront mises en avant -, des relations avec les institutions internationales, l'Union européenne et de la francophonie.

La section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation est compétente dans les domaines de l'agriculture, du monde rural, de l'économie sociale agricole, de la pêche maritime et de l'aquaculture, des forêts et du bois, de la sécurité et de l'indépendance alimentaire, des industries agroalimentaires et des productions agricoles non alimentaires.

La section de l'environnement est compétente dans les domaines de la protection et de la valorisation de l'environnement, du changement climatique, de la biodiversité, de la mer et des océans, de la transition énergétique, de la prévention, de la gestion et de la réparation des risques environnementaux, de la qualité de l'habitat.

La section de l'éducation, de la culture et de la communication –enjeu moderne s'il en est - est compétente dans les domaines de la formation initiale, de l'orientation et de l'insertion des jeunes, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la citoyenneté, des libertés publiques et de l'accès aux droits, de la société de l'information et de la diffusion des savoirs, des activités culturelles, sportives et de loisirs.

La section des activités économiques est compétente dans les domaines des matières premières, des énergies, de l'industrie, du commerce, de l'artisanat, des services, de l'économie sociale, de la production et de la consommation, de la protection des consommateurs, de la recherche et du développement, de l'innovation technologique et de la compétitivité.

Telle est la répartition des sections et des délégations.

Y a-t-il des demandes d'intervention ou d'explication de vote ? Je constate qu'il n'y en a pas et vous propose un vote à main levée. (*Accord de l'assemblée*)

Il est procédé au vote à main levée.

Les périmètres des sections et délégations sont adoptés à l'unanimité.

M. le Président. Je remercie le Bureau et les présidents de groupes de leur travail, et les conseillers de leur confiance. Nous devrions avoir l'avis du Conseil d'État dans les jours qui viennent.

APPROBATION DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

M. le Président. Nous n'allons pas faire un examen article par article, je vais seulement vous rappeler l'esprit dans lequel ce règlement intérieur a été établi. Les objectifs de la réforme sont évidemment de tenir compte de la loi organique et des pouvoirs qui nous sont confiés : saisines parlementaires, pétitions des citoyens, procédures simplifiées, évolution nécessaire de l'organisation des travaux en sections, délégations et séances plénières.

Les textes en attente, qui nécessiteront un ajout au règlement intérieur, sont le décret en Conseil d'État relatif aux personnalités associées et le décret concernant leurs indemnités. Ceux-ci n'étant pas encore parus, il nous est impossible d'en tenir compte.

Nous avons souhaité supprimer le renouvellement à mi-mandat et faire en sorte d'être engagés pour cinq ans. Le remplacement d'un membre du bureau empêché par un autre membre du groupe sans droit de vote sera possible mais à titre exceptionnel, afin que la présence des groupes au sein du Bureau soit constante.

Nous avons également souhaité passer de quatre à six vice-présidents.

Nous avons aussi précisé le rôle du Bureau : c'était l'objet de l'article 5, dont la philosophie est que les présidents de groupe puissent être réunis pour participer à l'élaboration de la stratégie et de l'orientation politique du Conseil, mais que le Bureau est le seul organe légitime car élu par l'assemblée. C'est en effet lui qui est compétent quant à l'exécution et à l'organisation des travaux. Il se prononce en outre sur toutes les questions relatives à l'activité du Conseil, établit un calendrier prévisionnel précisant les priorités thématiques des différentes formations du Conseil en lien avec leurs présidents, arrête l'ordre du jour des travaux et vérifie les conditions dans lesquelles la demande de travail des sections est respectée.

Le Bureau examine aussi les demandes d'avis et d'études déposées par le Premier ministre, le président de l'Assemblée nationale ou le président du Sénat. Il statue sur la recevabilité des pétitions au regard de leur objet et des conditions de forme fixées par l'article 4-1 de la loi organique, selon lequel il faut être 500 000 citoyens français ou se trouvant sur le territoire national, ayant un mandataire unique, et que la pétition soit rédigée en français avec le nom et la signature précisés. Il examine et valide les demandes d'autosaisine, mais peut également les initier.

Un relevé de conclusions est établi après chaque réunion du Bureau et adressé aux présidents de groupe. Nous avons aussi souhaité que les groupes puissent s'approprier les décisions du Conseil, qu'ils se sentent responsabilisés car informés, et pour ce faire, nous avons souhaité nous appuyer sur ces groupes, donc sur vos présidents et vos collaborateurs, de façon à ce que l'information circule en leur sein.

Le Président peut demander une réunion des présidents de groupe afin de débattre de l'orientation stratégique et de la politique générale du Conseil économique, social et environnemental : c'est là une clarification des rôles de chacun. Les membres du Conseil sont répartis dans les sections et les délégations sur proposition des groupes. Le Bureau peut décider d'y adjoindre des personnalités extérieures. Les sections élaborent, soit une étude, soit un projet d'avis qui peut être précédé d'un rapport ; les délégations élaborent des études, mais peuvent demander au Bureau de transformer l'étude en avis. Au séminaire du mois de janvier, nous expliquerons aux nouveaux membres ce que sont un rapport, un avis ou une étude, de façon à ce que chacun puisse bien appréhender les circuits.

Pour permettre sa transmission au Bureau, puis à l'assemblée plénière, la section doit procéder à un vote sur l'ensemble du projet d'avis intégrant les éléments faisant débat. Les projets d'étude sont approuvés en dernier ressort par la section ou les délégations ; les explications de vote sont annexées au document.

Le Bureau désigne les membres des commissions temporaires parmi les membres du Conseil sur proposition des groupes. Il peut aussi décider d'y adjoindre des personnalités extérieures, puisque nous pouvons créer des commissions temporaires sur un sujet donné.

Dans les cas où, en application de l'alinéa 5 de l'article 2 de l'ordonnance du 22 décembre 1958, le gouvernement déclare l'urgence, le Conseil rend son avis dans le délai maximum d'un mois et peut l'adopter sans débat, conformément à l'article 34 du présent règlement qui vous est soumis. Cette procédure peut éventuellement s'appliquer aux autosaisines, sur décision du Bureau.

À la demande du gouvernement ou de l'assemblée parlementaire à l'origine de la consultation, le Bureau du Conseil peut recourir à une procédure simplifiée, la section compétente émettant alors un projet d'avis dans un délai de trois semaines. Ce projet devient l'avis du Conseil économique, social et environnemental au terme d'un délai de trois jours suivant sa publication, sauf si le Président du Conseil ou au moins dix de ses membres demande(nt) dans ce délai qu'il soit examiné en séance plénière. En cas de saisine par pétition, le délai pour rendre l'avis ne peut dépasser un an à partir de l'examen de la recevabilité par le Bureau.

La séance peut porter sur un ou plusieurs débats d'actualité et donner lieu au vote d'une résolution. C'est là une demande nouvelle.

Conformément à l'article 3 de la loi organique du 28 juin 2010, le Conseil peut s'autosaisir de l'examen de toute question lui permettant d'appeler l'attention du gouvernement et du Parlement sur les réformes qui lui paraissent nécessaires à l'évolution de la société, et je tiens à attirer votre attention sur cet aspect extrêmement important du pouvoir du Conseil. Celui-ci peut aussi initier toute action permettant de contribuer à l'évaluation des politiques publiques à

caractère économique, social et environnemental. Les demandes de saisine pour étude ou avis déposées par un groupe, une section ou une délégation sont formulées par écrit et remises au Bureau accompagnées d'une note explicative. Le Bureau peut également prendre l'initiative d'une saisine. Il confie aux sections et aux délégations l'examen des questions faisant l'objet des saisines au regard des priorités de travail qu'il a définies. Il peut demander à la section ou à la délégation concernée une note de problématique préalable. Il peut aussi refuser une étude ou demander que lui soient apportées des modifications afin qu'elle soit en conformité avec la note de saisine. Ces décisions sont ratifiées à la séance plénière la plus proche.

Enfin, seul est soumis au vote de l'assemblée le projet d'avis dont la transmission a été adoptée par la section. Dans le cas d'une saisine gouvernementale, parlementaire ou d'une pétition, et dans l'hypothèse où la transmission du projet d'avis n'est pas adoptée par la section, le Bureau prend toutes les mesures nécessaires pour transmettre un projet d'avis en séance plénière, c'est-à-dire que le règlement intérieur nous fait obligation de résultat et de réponse à toute saisine de caractère parlementaire ou gouvernemental.

Voilà l'esprit du règlement intérieur. Le Bureau a en outre souhaité mettre en place une commission d'évaluation et de suivi de façon à ce que nous puissions recueillir toutes vos observations pour pouvoir, au cours de l'année à venir, faire le point sur ce qui va bien, ce qui ne va pas bien, et apporter les corrections nécessaires.

Avez-vous des observations à formuler ou des interrogations ?

M. Aschieri. Monsieur le Président, je me réjouis de ce que vous avez annoncé, à savoir une évaluation du règlement intérieur, mais je voudrais être éclairé sur deux points.

D'abord sur le déroulement des séances. Selon l'article 36 : « *En séance plénière, le rapporteur présente le projet d'avis, puis il est procédé à une explication de vote* ». Je suppose que cela ne concerne que les votes sans débat tels qu'ils sont mentionnés à l'article 34 puisque, par ailleurs, à l'article 42, on trouve un développement sur les débats. Je me demande toutefois s'il ne vaudrait pas mieux le préciser, car ayant eu moi-même un problème de lecture, je ne sais comment les choses peuvent être interprétées de l'extérieur.

M. le Président. L'avis des présidents de groupe est qu'effectivement, on ne refait pas un débat dans le débat. La volonté du Bureau était d'essayer d'optimiser la qualité des échanges lorsqu'un avis était proposé et il s'agit donc des explications de vote du groupe.

M. Aschieri. Merci de ces précisions. Deuxième point : l'article 46 prévoit que « *les procès-verbaux sont transmis au Premier ministre, au président de l'Assemblée nationale ou au président du Sénat selon l'auteur de la saisine* », ce qui est logique. Mais qu'advient-il des procès-verbaux en cas de saisine par pétition ?

M. le Président. Ils doivent être évidemment remis au mandataire. Je pense que nous pourrions donc rajouter : « *et au mandataire de la pétition* ». C'est une précision tout à fait intéressante. Merci de votre vigilance. Je demande que l'on rajoute ce point à l'article 46.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

M. Galenon. Une question de novice, puisque je siége ici pour la première fois : s'agissant du projet d'avis sur les énergies renouvelables, dont mes collègues de St Martin avaient la charge, le président de notre groupe doit-il demander qu'il soit poursuivi ou bien est-ce au Bureau de statuer sur ce point ?

M. le Président. La section peut reprendre ce rapport pour le réaffecter, mais c'est en effet le Bureau qui organise le travail des sections. Il n'y a aucun souci dans cette affaire : il existe bien une continuité. Les sections, une fois installées, devront ainsi faire le tri entre les rapports qui étaient sur le point de sortir, elles pourront en éliminer ou en produire d'autres si nous avons des saisines gouvernementales.

M. Prévost. Je voudrais, à ce stade de la discussion, faire une explication de vote très brève. Vous avez très légitimement parlé dans votre introduction de certaines frustrations liées au processus d'élaboration de la réforme, qui sont en effet évidentes et que nous partageons, sur certains aspects de la composition des sections notamment. Et si nous nous réjouissons de la prise en compte de nouvelles problématiques par le Conseil, en particulier de la création d'une section « éducation, culture, communication », nous regrettons son périmètre extrêmement large, qui en fait une section « voiture-balai » pour le dire de manière très simplifiée.

Je voulais le dire à ce stade : l'équilibre global nous satisfait. S'agissant du règlement intérieur que nous nous apprêtons à voter, vous avez bien fait de préciser la nécessaire évaluation de ce travail dans quelques mois. Pour autant, nous avons le sentiment que le choix a été fait d'une réforme rapide, plutôt que d'une réforme ambitieuse, en espérant qu'elle soit efficace. Cette efficacité tiendra bien évidemment à la manière dont nous organisons nos travaux, dont le Bureau définira les axes et les orientations pour nous permettre de procéder à l'évaluation des politiques publiques et de mener des études prospectives, plutôt que des règles mécaniques adoptées issues de cette réforme.

Je voulais insister sur cet élément, qui a évidemment fait débat entre nous mais ne justifie pas un vote autre que favorable à cette réforme, avec l'impatience que nous nous mettions au travail rapidement pour que celle-ci puisse prendre tout son effet.

M. le Président. Votre observation est bienvenue, surtout au titre de la jeunesse que vous représentez. Toutefois, la rapidité n'interdit pas l'ambition. Avec l'esprit de la jeunesse que vous allez nous insuffler, mettons la priorité sur les espérances qu'engendre ce règlement, plutôt que sur les craintes qu'il inspire. Étant quelqu'un de foncièrement optimiste, je suis convaincu que l'intelligence et la mobilisation de chacun feront que nos imperfections pourront demain

devenir des qualités. Comme vous l'avez rappelé, et j'y suis sensible, nous avons décidé de donner ensemble la priorité à la mise en place du Conseil dès ce soir, de façon à ce que nous puissions, dès le début de l'année prochaine, commencer à produire intellectuellement rapports et avis, plutôt que de rester trois ou quatre mois de plus sur le règlement et le périmètre des sections. Car nous avons aujourd'hui besoin de poursuivre la dynamique dans laquelle nous sommes entrés.

M. Genest. Monsieur le Président, chers collègues, j'ai une remarque complémentaire à faire, à la suite de celle de Jean-Baptiste Prévost.

Nous sommes tous confiants..., je veux dire conscients que cette réforme est importante. Elle s'est forcément faite à marche forcée, mais il ne faut pas que cela soit au détriment de nos travaux. Que va-t-il sortir de ce Conseil rénové dans lequel le groupe Environnement s'est totalement investi pour apporter sa contribution à l'évolution des sections et du règlement intérieur ? Nous poursuivrons ce travail, mais nous restons aussi sur notre faim : nous avons le sentiment que ce règlement intérieur n'est pas abouti et qu'il est nécessaire de revenir sur ce texte au travers d'un groupe de travail constitué à cette fin, qui nous permettra un bon suivi, une évaluation. Il faut, à cet égard, qu'un rapport d'étape soit fait dans dix-huit mois, rapport qui nous permettra de revenir sur ce règlement intérieur pour le peaufiner.

Nous sommes donc, pour notre part, dans une logique du « oui, mais » : favorables à ce que quelque chose avance dès aujourd'hui, parce qu'il est important de se mettre au travail, mais en restant attentifs à la mise en œuvre de ce règlement.

M. le Président. Pour reprendre votre lapsus révélateur - conscients, confiants -, je pense que nous allons améliorer les choses en avançant.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je sou mets ce projet de règlement intérieur à votre approbation, toujours par un vote à main levée.

Il est procédé au vote à main levée

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité, moins cinq abstentions.

M. le Président. Avant de suspendre la séance, je vous propose l'organisation suivante : je vais réunir les présidents de groupe, de façon que nous puissions tenter de parvenir à un accord sur la composition des sections, sachant que nous sommes aujourd'hui encadrés par un décret qui nous oblige à avoir entre 27 et 29 membres par section. Dans un premier temps, nous devons donc essayer de nous mettre d'accord sur ce nombre, puis sur les candidatures à la présidence et aux vice-présidences. Je réunirai ensuite le Bureau, qui constatera soit l'accord des présidents de groupe, soit l'impossibilité de parvenir à un accord, et dans ce cas il faudra en passer par soit un vote en Bureau, ou bien un vote en section. C'est une décision qui sera prise par le Bureau.

Je vous rappelle que nous sommes obligés de revenir en séance plénière pour valider la composition des sections. Une fois cette validation faite, vous repartirez dans vos sections respectives, sachant que pour les conseillers faisant partie de deux sections, il faudra faire en sorte qu'ils puissent être présents au moment des votes dans chaque section. Vous mettrez donc en place l'exécutif de vos sections - président et vice-présidents -, et nous reviendrons ensuite en séance plénière pour validation. Je suis désolé de vous imposer ce formalisme, mais j'y suis contraint.

M. le Secrétaire général. Le dépouillement n'aura lieu que lorsque tous les membres des sections auront voté, y compris ceux qui iront d'une section à l'autre dans le cadre d'une double appartenance.

M. le Président. Je vous rappelle un petit détail : n'oubliez pas d'émarger.

M. Capdeville. Le président de mon groupe suggérerait qu'une réunion du Bureau et des présidents de groupe serait peut-être de nature à hâter les décisions cruelles que nous devons prendre, plutôt que de devoir nous renvoyer la balle deux ou trois fois.

M. le Président.- Je vais demander aux présidents de groupe ce qu'ils en pensent. Il faut en effet tenir compte de tout ce qui peut accélérer l'organisation.

Je vous propose de reprendre nos travaux à 14 h 30, avec si possible l'accord des groupes.

La séance est suspendue à 12 h 25.

(La séance reprend à 16 heures.)

M. le Président. Après la réunion du Bureau, je vais demander à l'assemblée plénière de valider la répartition des membres par section, limités à vingt-neuf puisque la loi organique nous conduit à des groupes ou à des sections de vingt-sept à vingt-neuf membres. Nous avons demandé un avenant rectificatif au décret actuellement examiné par le Conseil d'État pour savoir si nous pourrions porter ce plafond à trente, ce qui permettrait de réintégrer ceux qui ont dû être écartés, mais aujourd'hui, nous mettons en place des sections de vingt-neuf membres.

Par ailleurs, le Bureau a acté les points d'accord sur les présidences quand il y a candidature unique, les points d'accord sur les vice-présidences lorsqu'il y a deux candidats pour deux postes, les points enfin sur lesquels il y a débat entre plusieurs candidatures. Le Bureau n'ayant pu parvenir à un accord global, c'est au sein des sections qu'il vous appartiendra de choisir et de voter pour votre président et vos vice-présidents. Après avoir acté la liste, vous serez appelé à vous réunir en section et à voter. Une fois que l'exécutif des sections sera élu, nous reviendrons en plénière pour entériner ces votes. Je rappelle que le vote des sections doit s'organiser sous l'autorité du doyen d'âge et de deux secrétaires

parmi les plus jeunes, que c'est un scrutin majoritaire au premier tour, et qu'ensuite, est élu celui qui obtient le maximum de voix.

Monsieur le Président donne lecture de la composition des sections.

M. le Président. Venons-en aux candidatures aux présidences et vice-présidences.

Le Bureau souhaitait adopter un principe : lorsque la présidence est assurée par un syndicaliste, il serait bien que les vice-présidents soient représentés par le monde économique, et vice-versa. C'est à vous de trouver le juste équilibre entre les uns et les autres.

Pour la section des affaires sociales et de la santé, il y aura un débat et une élection pour la présidence entre M. Fondard, au nom de l'UNAF, et Mme Weber. Quant aux vice-présidents, il y a deux postes pour deux candidats : M. Pelhate, au nom de l'agriculture, M. Beaudet, au nom de la mutualité.

Pour la section du travail et de l'emploi, le candidat à la présidence est Mme Geng. Il y a deux candidats pour les deux postes de vice-présidents : M. Lenancker et M. Placet.

Pour la section de l'aménagement durable des territoires, M. Mariotti est seul candidat à la présidence. Messieurs Rozet et de Viguerie sont les deux candidats pour les deux postes de vice-présidents.

Pour la section de l'économie et des finances, il n'y a qu'un seul candidat à la présidence : M. Martin. Il y a en revanche quatre candidats aux postes de vice-présidents : MM. Guérin, Lamy, Mongereau et Zehr. Des débats sont encore possibles, puisque nous étions parvenus, dans un premier accord, à deux candidatures, celles de MM. Zehr et Lamy. Cela fait partie des négociations.

Pour la section des affaires européennes et internationales, il n'y a qu'un seul candidat à la présidence : M. Veyrier. Il y a trois candidats à la vice-présidence : Mme Pichenot, M. Vasseur et M. Guirkingier.

Pour la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, il y a un seul candidat à la présidence : M. Giroud, au nom de l'agriculture. Il y a trois candidats aux postes de vice-présidents : Mme Hacquemand, M. Lebrun, M. Hochart.

Pour la section de l'environnement, il y a une candidate à la présidence : Mme Ducroux. Il y a deux candidats aux postes de vice-présidents : Mme Ricard et M. Lardin.

Pour la section de l'éducation, de la culture et de la communication, il y a un candidat pour la présidence : M. Da Costa, et trois candidats pour deux postes de vice-présidents, Mme Gibault, Mme Therry et Mlle Guichet.

Pour la section des activités économiques, il y a un candidat à la présidence : M. Schilansky, et deux candidats pour deux postes de vice-présidents, M. Leclercq et Mme de Kerviler.

Venons-en maintenant aux délégations.

Le président donne lecture de la liste des candidats aux délégations.

M. le Président. S'agissant de la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques, il est demandé de reporter la discussion en janvier, sauf si un accord intervenait. Le débat est très clair : si Jean-Paul Bailly prenait la présidence, il y aurait un consensus, mais il rencontre un problème d'emploi du temps que l'on peut comprendre. C'est un débat sur lequel il conviendra donc de revenir.

S'agissant de la délégation aux droits des femmes, Mme Bel est seule candidate au poste de présidente. Mme Bénard et Mme Brunet sont candidates aux postes de vice-présidents. Une décision pourrait donc être prise aujourd'hui.

Les délégués à l'Outre-mer souhaitent que M. Frémont soit président de la délégation à l'outre-mer. Le groupe des personnalités qualifiées, par délégation, accepte cette demande et M. Frémont est donc le seul candidat. M. Bernus est, lui, candidat à la vice-présidence. Enfin, un accord doit intervenir entre Mme Prévot-Madère et M. Grignon afin qu'il n'y ait qu'un seul candidat. Peut-être pourrions-nous donc vous proposer un unique candidat à la présidence et deux vice-présidents.

Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ?

M. Lemétayer. Pour la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques, notre représentant pour l'agriculture sera Daniel Gremillet, Mme Bonneau se présentant comme suppléante.

Mme Vilain. Mme Duprez a été oubliée dans la section de l'éducation, de la culture et de la communication au nom du groupe des entreprises. La section passerait de 28 à 29 membres.

M. le Président. Y a-t-il d'autres demandes ?

M. Genest. Au sein de la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques, nous proposons, au nom du groupe environnement et nature, Mlle Mesquida en tant que titulaire et Mme Denier-Pasquier en tant que suppléante. Au sein de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, nous proposons Mme Ducroux en tant que titulaire et moi-même en tant que suppléant.

M. Genest. Concernant la délégation à l'outre-mer, nous proposons M. Beall en tant que titulaire et Mme Thiersant en tant que suppléante.

Mme Basset. Monsieur le Président, l'UNAF retire la candidature de Mme Terry à la vice-présidente au sein de la section à l'éducation, à la culture et à la communication.

M. le Président. Grâce à cet effort, il y a deux candidats pour deux postes : Mmes Gibault et Guichet. Je vous remercie pour votre geste qui simplifie notre tâche, puisque seule restent en présence Mlle Guichet, du groupe organisations étudiantes et mouvements de jeunesse, et Mme Gibault, représentante du Parlement européen.

Mme Vilain. Au sein de la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques, nous inscrivons Mme Colloc'h au nom du groupe des entreprises.

M. Roirant. Au sein de cette même délégation, nous proposons, au nom du groupe des associations, Mme Gratacos en tant que titulaire et M. Leclercq en tant que suppléant. Au sein de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, nous proposons Mme Prado en tant que titulaire et M. Leclercq en tant que suppléant.

Mme Lambert. Au nom du groupe de l'agriculture, nous proposons, au sein de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, Mme Serres en tant que titulaire et M. Pinta en tant que suppléant.

M. Prévost. Au sein de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, nous proposons Mlle Guichet au nom du groupe organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

M. le Président. Je vais donc vous demander d'entériner à main levée les affectations par section.

Il est procédé au vote à main levée.

L'affectation par section est adoptée à l'unanimité.

M. le Secrétaire général. Je vous informe que les salles où se réunissent chacune des sections et délégations sont affichées dans la salle des pas perdus.

M. le Président. Je vous invite à vous rendre dans ces salles pour élire les exécutifs des sections

La séance est suspendue à 16 heures 35.

La séance est reprise à dix-huit heures cinq.

M. le Président. Je vais vous présenter les résultats des votes des sections, sachant qu'il reste encore à connaître les résultats des votes pour les délégations. Nous voterons ensuite sur ces résultats, qui, pour les sections seules, doivent être validés en plénière.

À la section des affaires sociales et de la santé, M. François Fondard est élu président par 14 voix sur 25, et MM. Thierry Beaudet et Gérard Pelhate sont élus vice-présidents, respectivement par 25 et 24 voix sur 25.

À la section du travail et de l'emploi, Mme Geng est élue présidente par 20 voix sur 22. Sont élus vice-présidents MM. Patrick Lenancker et Jean-Luc Placet, respectivement par 21 et 19 voix sur 22.

À la section de l'aménagement durable des territoires, M. Jean-Alain Mariotti est élu président par 21 voix sur 21. Sont élus vice-présidents MM. Pierre-Jean Rozet et Paul de Viguerie, respectivement par 22 et 19 voix sur 22.

À la section de l'économie et des finances, M. Hugues Martin est élu président par 21 voix sur 23. Sont élus vice-présidents MM. Yves Zehr et Roger Mongereau, respectivement par 13 et 10 voix sur 23.

À la section des affaires européennes et internationales, M. Yves Veyrier est élu président par 23 voix sur 26. Ont été élus vice-présidents MM. Bernard Guirkingier et Guy Vasseur par 17 voix sur 26.

À la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, M. Joseph Giroud est élu président par 23 voix sur 25. Ont été élus vice-présidents, Mme Jocelyne Hacquemand et M. Jacky Lebrun, respectivement par 19 et 15 voix sur 26.

À la section de l'environnement, Mme Anne-Marie Ducroux est élue présidente par 20 voix sur 22. Sont élus vice-présidents Mme Patricia Ricard et M. Jean Lardin, par 22 voix sur 22.

À la section de l'éducation, de la culture et de la communication, M. Philippe Da Costa est élu président par 23 voix sur 24. Ont été élues vice-présidentes : Mmes Claire Gibault et Claire Guichet, respectivement par 23 et 22 voix sur 24.

À la section des activités économiques, M. Jean-Louis Schilansky est élu président par 19 voix sur 23. Ont été élus vice-présidents M. André Leclercq et Mme Isabelle de Kerviler, respectivement par 20 et 14 voix sur 23.

Tel est l'exécutif des sections.

Avez-vous une observation ou une déclaration à faire ? Puisqu'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote à main levée.

La composition des sections est approuvée à l'unanimité.

M. le Président. La délégation aux droits des femmes et à l'égalité est encore en cours de réunion, mais sa composition n'a pas besoin d'être validée en séance plénière. Je rappelle que les candidats sont Mmes Bel, Dumas et Brunet pour cette délégation, tandis que MM. Frémont et Bernus, Mme Prévot-Madère et Gérard Grignon sont candidats pour la délégation à l'Outre-mer. Quant à la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques, elle sera installée en début d'année.

S'il n'y a pas d'observations, je vous rappelle que nous attendons encore le décret du Conseil d'État. Nous nous retrouverons le mardi 11 janvier en séance plénière, avec une réunion de Bureau. Le 12 janvier sera consacré à un séminaire destiné à ce que chacun d'entre vous s'approprie la loi organique, connaisse mieux le périmètre des sections, de façon à ce que nous commencions à regarder comment mettre en place les procédures. Ce sera également l'occasion, pour les nouveaux membres, de visiter le Palais. D'ici là, nous demanderons aux sections de bien vouloir préciser les thèmes prioritaires sur lesquels elles souhaiteraient engager leurs réflexions, à défaut des saisines gouvernementales et parlementaires.

S'il n'y a pas d'observations, je vous souhaite une très bonne fin de journée.

La séance est levée à dix-huit heures quinze.

Prochaine séance le mardi 11 janvier 2011.

ANNEXE

COMPOSITION DES SECTIONS ET DÉLÉGATIONS

Section des affaires sociales et de la santé

<i>agriculture</i>	<i>M. PELHATE</i>
<i>artisanat</i>	<i>Mme FOUCHER</i>
<i>associations</i>	<i>Mme PRADO</i>
<i>c.f.d.t.</i>	<i>Mme BRIAND, M. VÉROLLET</i>
<i>c.f.e.-c.g.c</i>	<i>Mme WEBER</i>
<i>c.f.d.t.</i>	<i>M. COQUILLION</i>
<i>c.g.t.</i>	<i>M. PRADA, Mme VAGNER</i>
<i>c.g.t.-f.o.</i>	<i>Mme BOUTARIC, M. BERNUS</i>
<i>coopération</i>	<i>M. LENANCKER</i>
<i>entreprises</i>	<i>Mmes CASTERA, ROY, MM. JAMET</i>
<i>environnement et nature</i>	<i>Mme VINCENT-SWEET</i>
<i>mutualité</i>	<i>M. ANDRECK, M. BEAUDET</i>
<i>organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	<i>M. DULIN</i>
<i>outre-mer</i>	<i>M. JANKY</i>
<i>personnalités qualifiées</i>	<i>Mmes BALLALLOUD, EL OKKI, GRAZ, du ROSCOËT, MM. CORNE, ETIENNE</i>
<i>professions libérales</i>	<i>M. CAPDEVILLE</i>
<i>u.n.a.f.</i>	<i>Mme BASSET, M. FONDARD</i>
<i>u.n.s.a.</i>	<i>---</i>
total	29

Section du travail et de l'emploi

<i>agriculture</i>	<i>Mme DUTOIT, M. BARRAU</i>
<i>artisanat</i>	<i>M. LIÉBUS</i>
<i>Associations</i>	<i>Mme ARNOULT-BRILL</i>
<i>c.f.d.t.</i>	<i>Mmes PRÉVOST, NICOLLE, M. JAMME</i>
<i>c.f.e-c.g.c</i>	<i>M. DOS SANTOS</i>
<i>c.f.t.c.</i>	<i>Mme SIMON</i>
<i>c.g.c.</i>	<i>Mme GENG, MM. LEPAON, TESKOUK</i>
<i>c.g.t.-f.o.</i>	<i>Mme MEDEUF-ANDRIEU, M. HOTTE</i>
<i>coopération</i>	<i>M. LENANCKER</i>
<i>entreprises</i>	<i>MM. PLACET, POTTIER, ROGER-VASSELIN</i>
<i>environnement et nature</i>	<i>M. GENTY</i>
<i>mutualité</i>	<i>---</i>
<i>organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	<i>M. PRÉVOST</i>
<i>outre-mer.</i>	<i>M. PAUL</i>
<i>personnalités qualifiées</i>	<i>Mmes BRUNET, LEVAUX-LEMONNIER, de MENTHON, MM. SOUBIE, URIETA</i>
<i>professions libérales</i>	<i>Mme GONDARD-ARGENTI</i>
<i>u.n.a.f.</i>	<i>Mme L' HOUR</i>
<i>u.n.s.a.</i>	<i>M. GROSSET-BRAUER</i>
total	29

Section de l'aménagement durable des territoires

<i>agriculture</i>	<i>MMES BÉLIARD, SINAY</i>
<i>artisanat</i>	<i>MM. LARDIN, P. MARTIN</i>
<i>associations</i>	<i>M. ROIRANT</i>
<i>c.f.d.t.</i>	<i>MM. JAMME, VANDEWEEGHE</i>
<i>c.f.e.-c.g.c.</i>	<i>M. DOS SANTOS</i>
<i>c.f.t.c.</i>	<i>M. IBAL</i>
<i>c.g.t.</i>	<i>Mme DONEDDU, M. ROZET</i>
<i>c.g.t.-f.o.</i>	<i>Mme PERROT, M. BELLANCA</i>
<i>coopération</i>	<i>Mme LIENEMANN</i>
<i>entreprises</i>	<i>Mme DUHAMEL, MM. MARCON, MARIOTTI</i>
<i>environnement et nature</i>	<i>M. GENEST</i>
<i>mutualité</i>	<i>---</i>
<i>organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	<i>Mlle GUICHET</i>
<i>outre-mer</i>	<i>M. OSENAT</i>
<i>personnalités qualifiées</i>	<i>Mme DUSSAUSOIS, MM. BAILLY, CHARON, GEVEAUX, MARSEILLE, SANTINI</i>
<i>professions libérales</i>	<i>Mme RIQUIER-SAUVAGE</i>
<i>u.n.a.f.</i>	<i>M. de VIGUERIE</i>
<i>u.n.s.a.</i>	<i>Mme DUPUIS</i>
<i>total</i>	<i>29</i>

Section de l'économie et des finances

<i>agriculture</i>	<i>MM. LEFEBVRE, PINTA, Mme BOCQUET</i>
<i>artisanat</i>	<i>Mme GAULTIER, M. GRISET</i>
<i>associations</i>	<i>M. PASCAL</i>
<i>c.f.d.t.</i>	<i>MM. BLANC, LE CLÉZIO</i>
<i>c.f.e.-c.g.c.</i>	<i>M. LAMY</i>
<i>c.f.t.c.</i>	<i>M. LOUIS</i>
<i>c.g.t.</i>	<i>MM. DURAND, MANSOURI-GUILANI</i>
<i>c.g.t.f.o.</i>	<i>Mme FAUVEL, M. LARDY</i>
<i>coopération</i>	<i>M. ZEHR (1er choix)</i>
<i>entreprises</i>	<i>Mme GRI, MM. MONGEREAU, RIDORET</i>
<i>environnement et nature</i>	<i>Mlle MESQUIDA, MM. GUÉRIN, VIRLOUVET</i>
<i>mutualité</i>	<i>M. DAVANT</i>
<i>organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	<i>---</i>
<i>outre-mer</i>	<i>M. ARNELL</i>
<i>personnalités qualifiées</i>	<i>MM. KHALFA, BERNASCONI, LE BRIS, H. MARTIN</i>
<i>professions libérales</i>	<i>M. CAPDEVILLE</i>
<i>u.n.a.f.</i>	<i>M. FARRIOL</i>
<i>u.n.s.a.</i>	<i>---</i>
total	29

Section des affaires européennes et internationales

<i>agriculture</i>	<i>Mme SERRES, MM. LEMÉTAYER, VASSEUR</i>
<i>artisanat</i>	<i>Mme SASSANO</i>
<i>associations</i>	<i>M. F. CHARHON</i>
<i>c.f.d.t.</i>	<i>Mmes NATHAN, PICHENOT</i>
<i>c.f.e.-c.g.c.</i>	<i>Mme COUVERT</i>
<i>c.f.t.c.</i>	<i>M. COQUILLION</i>
<i>c.g.t.</i>	<i>Mme CRU, M. DELMAS</i>
<i>c.g.t.f.o.</i>	<i>Mme MILLAN, M. VEYRIER</i>
<i>coopération</i>	<i>M. VERDIER</i>
<i>entreprises</i>	<i>Mme VILAIN, M. ROUBAUD</i>
<i>environnement et nature</i>	<i>Mlle MESQUIDA, M. GENEST</i>
<i>mutualité</i>	<i>M. ANDRECK</i>
<i>organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	<i>Mlle TRELLU-KANE</i>
<i>outre-mer</i>	<i>MM. BUDOC, LEDEE</i>
<i>personnalités qualifiées</i>	<i>Mme CAYET, MM. GALL, GUIRKINGER, HOCHART, de RUSSÉ</i>
<i>professions libérales</i>	<i>M. GORDON-KRIEF</i>
<i>u.n.a.f.</i>	<i>Mme THERRY</i>
<i>u.n.s.a.</i>	---
total	29

Section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation

<i>agriculture</i>	<i>Mmes DORÉ, HENRY, LAMBERT, MM. BASTIAN, GIROUD,</i>
<i>artisanat</i>	<i>Mme GAULTIER, M. LE LANN</i>
<i>associations</i>	---
<i>c.f.d.t.</i>	<i>Mmes HÉNON, MALTERRE</i>
<i>c.f.e.-c.g.c.</i>	<i>Mme COUTURIER</i>
<i>c.f.t.c.</i>	<i>Mme COURTOUX</i>
<i>c.g.t.</i>	<i>Mme HACQUEMAND</i>
<i>c.g.t.-f.o.</i>	<i>MM. PORTE, NEDZINSKI</i>
<i>coopération</i>	<i>Mme de l'ESTOILE</i>
<i>entreprises</i>	<i>Mme PREVOT-MADÈRE, M. LEBRUN</i>
<i>environnement et nature</i>	<i>Mmes LAPLANTE, DENIER-PASQUIER, de THIERSANT</i>
<i>mutualité</i>	---
<i>organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	---
<i>outre-mer</i>	<i>MM. KANIMOA, OMARJEE, Mme ROMOULI-ZOUHAIR</i>
<i>personnalités qualifiées</i>	<i>Mme d'ORMESSON, MM. HOCHART, LUCAS</i>
<i>professions libérales</i>	---
<i>u.n.a.f.</i>	<i>M. DAMIEN</i>
<i>u.n.s.a.</i>	<i>M. ROUGIER</i>
total	29

Section de l'environnement

<i>agriculture</i>	<i>Mme BONNEAU, MM. BAILHACHE, ROUSTAN</i>
<i>artisanat</i>	<i>M. LARDIN</i>
<i>associations</i>	<i>---</i>
<i>c.f.d.t.</i>	<i>MM. BLANC, LEGRAIN</i>
<i>c.f.e.-c.g.c.</i>	<i>M. ARTERO</i>
<i>c.f.t.c.</i>	<i>Mme PARLE</i>
<i>c.g.t.</i>	<i>Mme CROSEMARIE, M. MINDER</i>
<i>c.g.t.-f.o.</i>	<i>Mme BALTAZAR</i>
<i>coopération</i>	<i>M. VERDIER</i>
<i>entreprises</i>	<i>Mmes COLLOC'H, TISSOT-COLLE</i>
<i>environnement et nature</i>	<i>Mmes DENIER-PASQUIER, DUCROUX, MM. BOUGRAIN-DUBOURG, LOUCHARD</i>
<i>mutualité</i>	<i>Mme VION</i>
<i>organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	<i>M. DULIN</i>
<i>outre-mer</i>	<i>Mme ROMOULI-ZOUHAIR</i>
<i>personnalités qualifiées</i>	<i>Mmes CHABAUD, FONTENOY, MEYER, RICARD, MM. BAUDIN, JOUZEL</i>
<i>professions libérales</i>	<i>Mme RIQUIER-SAUVAGE</i>
<i>u.n.a.f.</i>	<i>M. FERETTI</i>
<i>u.n.s.a.</i>	<i>---</i>
total	29

Section de l'éducation, de la culture et de la communication

<i>agriculture</i>	<i>Mme BERNARD</i>
<i>artisanat</i>	<i>Mme AMOROS-SCHWARTZ</i>
<i>associations</i>	<i>Mme GRATACOS, M. DA COSTA</i>
<i>c.f.d.t.</i>	<i>Mme HOUBAIRI, M. NAU</i>
<i>c.f.e.-c.g.c.</i>	<i>M. DELAGE</i>
<i>c.f.t.c.</i>	<i>M. IBAL</i>
<i>c.g.t.</i>	<i>MM. MICHEL, ROZET</i>
<i>c.g.t.-f.o.</i>	<i>Mme NICOLETTA, M. PÉRÈS</i>
<i>coopération</i>	---
<i>entreprises</i>	<i>Mmes BEL, COLLOC'H, M. BERNARDIN, DUPREZ</i>
<i>environnement et nature</i>	<i>M. BEALL</i>
<i>mutualité</i>	---
<i>organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	<i>Mlles GUICHET, TRELLU-KANE, M. PRÉVOST</i>
<i>outre-mer</i>	<i>Mme TJIBAOU</i>
<i>personnalités qualifiées</i>	<i>Mmes BRISHOUAL, GIBAUT, GRARD, FLESSEL-COLLOVIC, MM. ASCHIERI, TERZIAN</i>
<i>professions libérales</i>	---
<i>u.n.a.f.</i>	<i>M. JOYEUX, Mme THERRY</i>
<i>u.n.s.a.</i>	---
total	28

Section des activités économiques

<i>agriculture</i>	<i>MM. GRÉMILLET, SCHAEFFER</i>
<i>artisanat</i>	<i>M. CROUZET</i>
<i>associations</i>	<i>M. LECLERCQ</i>
<i>c.f.d.t.</i>	<i>Mme BOUTRAND, MM. HONORÉ, LEGRAIN</i>
<i>c.f.e.-c.g.c.</i>	<i>M. ARTERO</i>
<i>c.f.t.c.</i>	<i>Mme COURTOUX</i>
<i>c.g.t.</i>	<i>Mmes DUMAS, KOTLICKI</i>
<i>c.g.t.-f.o.</i>	<i>Mme THOMAS, M. CHORIN</i>
<i>coopération</i>	<i>Mme RAFAEL</i>
<i>entreprises</i>	<i>Mmes DUCOTTET, FRISCH, INGELAERE, MM BAILLY, SCHILANSKY</i>
<i>environnement et nature</i>	<i>Mmes de BETHENCOURT, VINCENT-SWEET</i>
<i>mutualité</i>	---
<i>organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse</i>	---
<i>outre-mer</i>	<i>MM. GALENON, GRIGNON</i>
<i>personnalités qualifiées</i>	<i>Mmes HÉZARD, de KERVILER, MM. BERNASCONI, FRÉMONT, OBADIA</i>
<i>professions libérales</i>	---
<i>u.n.a.f.</i>	<i>Mme KONÉ</i>
<i>u.n.s.a.</i>	---
total	29

Délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques

<i>agriculture</i>	<i>M. GREMILLET, Mme BONNEAU</i>
<i>artisanat</i>	<i>Mme SASSANO</i>
<i>associations</i>	<i>M. LECLERCQ, Mme GRATACOS (titulaire)</i>
<i>c.f.d.t.</i>	<i>Mmes BRIAND, NATHAN</i>
<i>c.f.e.-c.g.c.</i>	<i>M. LAMY</i>
<i>c.f.t.c.</i>	<i>Mme COURTOUX (titulaire)</i> <i>M. COQUILLION (suppléant)</i>
<i>c.g.t.</i>	<i>M. MANSOURI-GUILANI (titulaire)</i> <i>Mme DONEDDU (suppléante)</i>
<i>c.g.t.-f.o.</i>	<i>Mmes BALTAZAR, FAUVEL</i>
<i>coopération</i>	<i>Mme LIENEMANN</i>
<i>entreprises</i>	<i>Mme COLLOC'H.</i>
<i>environnement et nature</i>	<i>Mlle MESQUIDA (titulaire),</i> <i>Mme DENIER-PASQUIER (suppléante)</i>
<i>mutualité</i>	---
<i>organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	<i>M. DULIN</i>
<i>outre-mer</i>	<i>MM. BUDOC, GALENON</i>
<i>personnalités qualifiées</i>	<i>MM. JP BAILLY, ÉTIENNE</i>
<i>professions libérales</i>	<i>Mme GONDARD-ARGENTI</i>
<i>u.n.a.f.</i>	<i>MM. FERETTI, de VIGUERIE</i>
<i>u.n.s.a.</i>	---
total	21

Délégation aux droits des femmes et à l'égalité

<i>agriculture</i>	<i>Mme SERRES (titulaire)</i> <i>M. PINTA (suppléant)</i>
<i>artisanat</i>	<i>Mmes AMOROS-SCHWARTZ, FOUCHER</i>
<i>associations</i>	<i>Mme PRADO (titulaire)</i> <i>M. LECLERCQ (suppléant)</i>
<i>c.f.d.t.</i>	<i>Mmes HÉNON, HOUBAIRI</i>
<i>c.f.e.-c.g.c.</i>	<i>Mme COUTURIER</i>
<i>c.f.t.c.</i>	<i>Mme SIMON (titulaire)</i> <i>Mme PARLE (suppléante)</i>
<i>c.g.t.</i>	<i>Mme DUMAS (titulaire)</i> <i>M. DELMAS (suppléant)</i>
<i>c.g.t.-f.o.</i>	<i>Mmes NICOLETTA, PERROT</i>
<i>coopération</i>	<i>Mme RAFAEL</i>
<i>entreprises</i>	<i>Mmes BEL, CASTERA, DUHAMEL</i>
<i>environnement et nature</i>	<i>Mme DUCROUX (titulaire)</i> <i>M. GENEST (suppléant)</i>
<i>mutualité</i>	<i>Mme VION</i>
<i>organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	<i>Mlle GUICHET</i>
<i>outre-mer</i>	<i>Mmes ROMOULI-ZOUHAIR, TJIBAOU</i>
<i>personnalités qualifiées</i>	<i>Mme Brunet (titulaire)</i> <i>Mme GRAZ (suppléante)</i>
<i>professions libérales</i>	<i>Mme RIQUIER-SAUVAGE</i>
<i>u.n.a.f.</i>	<i>Mme L'HOURL, M. JOYEUX</i>
<i>u.n.s.a.</i>	---
total	24

Délégation à l'outre-mer

<i>agriculture</i>	<i>M. LEMETAYER (titulaire)</i> <i>M. HENRY (suppléant)</i>
<i>artisanat</i>	<i>M. P. MARTIN</i>
<i>associations</i>	---
<i>c.f.d.t.</i>	
<i>c.f.e.-c.g.c.</i>	<i>M. DELAGE</i>
<i>c.f.t.c.</i>	---
<i>c.g.t.</i>	<i>Mme GENG (titulaire)</i> <i>Mme CROSEMARIE (suppléante)</i>
<i>c.g.t.-f.o.</i>	<i>M. BERNUS,</i> <i>Mme MEDEUF-ANDRIEU</i>
<i>coopération</i>	<i>Mme de l'ESTOILE</i>
<i>entreprises</i>	<i>Mme PREVOT-MADÈRE</i>
<i>environnement et nature</i>	<i>M. BEALL (titulaire)</i> <i>M. DE THIERSANT (suppléant)</i>
<i>mutualité</i>	---
<i>organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	---
<i>outre-mer</i>	<i>MM. BUDOC, GRIGNON OSENAT, JANKY,</i> <i>ARNELL</i>
<i>personnalités qualifiées</i>	<i>M. FRÉMONT (titulaire)</i> <i>Mme FLESSEL-COLOVIC (suppléante)</i>
<i>professions libérales</i>	---
<i>u.n.a.f.</i>	<i>Mmes BASSET, THERRY</i>
<i>u.n.s.a.</i>	---
total	17